



# Maîtrise de la réglementation RID et ADN en vue de passer l'examen CSTMD tous modes

## DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif : 450,00 € HT par stagiaire et par journée (*repas compris*)

Durée : 2 jours soit 14 heures

## PUBLIC CONCERNE :

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen initial de Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses tous modes

**PREREQUIS :** Avoir fait la formation « Maîtrise de l'ADR ». Disposer des ouvrages ADR, RID et ADN à jour et de l'arrêté français

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

**MAITRISER** les bases de la réglementation RID et ADN

**CONNAITRE** l'organisation du RID et de l'ADN, les rôles et responsabilités de chacun, les risques liés au transport de marchandises dangereuses

**ETRE CAPABLE** d'identifier ses fonctions et ses responsabilités selon le RID et l'ADN

## MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercices de manipulation du RID et de l'ADN, fiche satisfaction

## PROGRAMME :

### Jour 1 : Transport par voie ferrée

#### 1- Connaître la réglementation ferroviaire et les particularités du RID par rapport à l'ADR

- Structure du RID
- Vocabulaire spécifique
- Les acteurs
- Rappels rapides sur les principes de base du TMD :
  - Emballage
  - Marquage
  - Etiquetage des colis
- Signalisation et placardage
- Documents de transport
- Les exemptions
- Formations
- Mesures transitoires
- Colis express
- L'arrêté français, code des transports, R.F.F

#### 2- Maîtriser l'utilisation de la réglementation RID

- Vérifier la bonne intégration de la structure du RID
- Identifier rapidement le chapitre concerné
- S'assurer de l'efficacité de la recherche dans le RID

#### 3- Exercices

QUALITÉ ~ INNOVATION & EXPERTISE ~ RISQUES INDUSTRIELS  
SANTÉ & SÉCURITÉ ~ INDUSTRIE ET SERVICES ~ TMD  
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT ~ ENVIRONNEMENT  
FORMATION ~ LOGISTIQUE & DISTRIBUTION ~ VEILLE

[www.agms.fr](http://www.agms.fr)

AGMS

54 avenue du Général de Gaulle  
21110 GENLIS

Tél : 03 80 77 14 94 - Fax : 03 80 77 14 95  
agms@agms.fr



## Jour 2 : Transport par voie navigable

### 1- Connaître la réglementation fluviale et les particularités de l'ADN

- Structure de l'ADN
- Vocabulaire spécifique
- Les acteurs
- L'expert
- Documents de transport
- Conditions de transport et prescriptions relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison (bateaux à cargaison sèche, bateaux-citernes, plans de chargement, prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux ...)
- Prescriptions relatives aux équipages, à l'équipement, aux opérations et à la documentation
- Règles de construction
- Transport multimodal
- Formations
- Mesures transitoires
- L'arrêté français, le code des transports, RGPP

### 2- Maitriser l'utilisation de la réglementation ADN

- Vérifier la bonne intégration de la structure de l'ADN
- Identifier rapidement le chapitre concerné
- S'assurer de l'efficacité de la recherche dans l'ADN

### 3- Exercices